

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierre GAUTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/10/2017
Date d'affichage de la convocation	20/10/2017
Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de conseillers votants	12

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1 ^{er} Adjoint	Roselyne MEDARD, conseillère municipale
Cécile PARLOT, 2 ^{ème} Adjointe	Fabienne MONTEBAULT, conseillère municipale
Pascal MAHÉ, 3 ^{ème} Adjoint,	Stéphane HERMON, conseiller municipal
Loïc BERTHELOT, conseiller municipal	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale
Jocelyne BERTIN, conseillère municipale	Tiphaine SOURDIN, conseillère municipale

Etaient absents excusés : Stéphanie Troyaux ; Thierry Verriez ; Agnès Baudon ; Willy Chauvin ; Patrick Lemétayer

Etaient absents :

Pouvoir : de M.Lemétayer à M.Pascal Mahé

Mme Fabienne Montembault est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2017/10-131 - Objet : Détermination des loyers du pôle santé

Vu l'avis de la commission des finances du 17/10/2017

Rapporteur : M.le Maire

La construction de l'extension du pôle santé est quasiment terminée. Les professionnels de santé devraient normalement rentrer dans les lieux à compter du 01/12/2017.

Les surfaces des différents locaux sont les suivantes :

Cellules A (cabinets des médecins)

Salle détente	10,56
WC	2,37
salle de consultation 1	20,04
salle d'attente 1	9,27
secrétariat	6,08
Dégagement	14,33
rangement	5,93
entrée	7,31
consultation 2	20,78
consultation 3	20,98
salle d'attente 2	5,84
WC PMR	3,7

127,19

cellules B (cabinets des professionnels para-médicaux)

Local 1	16,79
Local 2	15,09
Local 3	15,65
espace d'attente	15,25
WC PMR	4,01
Local associatif	20,36
	87,15

La répartition suivante est proposée :

Cellules A	Consultation 1	Consultation 2	Consultation 3 partagée
salle de détente	3,52	3,52	3,52
WC	0,79	0,79	0,79
salles de consultation	20,04	20,78	20,98
salles d'attente	9,27	5,84	4,78
secrétariat	2,03	2,03	2,44
rangement	1,98	1,98	4,78
WC PMR	1,23	1,23	1,23
entrée	2,44	2,44	2,44
total	41,29	38,60	40,95

Cellules B	Local 1	Local 2	Local 3
Cabinet	16,79	15,09	15,65
Espace d'attente	5,08	5,08	5,08
WC PMR	1,34	1,34	1,34
Total	23,21	21,51	22,07

Il convient de déterminer les montants des loyers des cellules proposées.

La commission des finances propose de déterminer le montant des loyers sur la base du coût de la construction amorti sur 20 ans.

Elle propose également d'autoriser les sous-locations et de prévoir un tarif de location d'une journée par semaine, 2 jours par semaine ou 3 ou 4 jours par semaine.

Les montants des loyers seraient alors les suivants :

Loyers TTC	consultation 1	consultation 2	consultation 3	local 1	local 2	local 3
annuel	4 041,13 €	3 777,88 €	4 007,53 €	2 271,42 €	2 105,05 €	2 159,86 €
mensuel	336,76 €	314,82 €	333,96 €	189,29 €	175,42 €	179,99 €
Le m ² mensuel	8,16 €	8,16 €	8,16 €	8,16 €	8,16 €	8,16 €

Loyers TTC	consultation 1	consultation 2	consultation 3	local 1	local 2	local 3
location 1 journée (1/4 prix semaine)	19,43 €	18,16 €	19,27 €	10,92 €	10,12 €	10,38 €
location 2 journées (1/2 prix semaine)	38,86 €	36,33 €	38,53 €	21,84 €	20,24 €	20,77 €
location 3 ou 4 jours (prix semaine)	77,71 €	72,65 €	77,07 €	43,68 €	40,48 €	41,54 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces montants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité dont un pouvoir par:

09 voix pour (M.le Maire, M.Noël, Mme Parlot, M.Mahé plus un pouvoir, Mme Bertin, Mme Médard, Mme Guillaume, Mme Sourdin)

2 voix contre (Mme Montembault, M.Hermon)

1 abstention (M.Berthelot)

- **Décide** de fixer les loyers des cellules médicales du pôle santé aux montants présentés ci-dessus ;
- **Autorise** M.le Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 30/10/2017
- de la publication ou notification
Le : 30/10/2017

Le Maire

Pierre GAUTIER

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Pierre GAUTIER